



**République Démocratique du Congo**  
**MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS**  
Cellule Infrastructures

**PROJET DE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ET DE LA CONNECTIVITE EN  
RDC (PDTC).**

**Numéro du Crédit A : IDA 7818-ZR**  
**Numéro du Crédit B : IDA 7817-ZR**  
**Numéro du DON : IDA- E4670-ZR**

**TERMES DE REFERENCE**

**Pour le recrutement d'un Ingénieur Routier chargé d'Operations responsable  
de l'exécution des travaux d'aménagement et de bitumage de la route  
nationale numéro deux (RN 2), tronçon Mbanga – Rivière Lualaba**

**Mars 2026**

# I. INTRODUCTION

## *I.1. Contexte général du projet PDTC*

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, avec l'appui de la Banque mondiale, a lancé en 2023 le Projet de Développement des Transports et de la Connectivité (PDTC), deuxième phase du PACT. Son objectif est de renforcer les acquis du premier projet et d'étendre les interventions sur des axes stratégiques afin de soutenir la relance socio-économique et la cohésion nationale.

Le projet vise à fournir une connectivité résiliente, sûre et durable dans les provinces du Kasai et de l'Est de la RDC, tout en améliorant la transparence et la gouvernance du secteur routier et des télécommunications. Il combine infrastructures routières, accueil des câbles à fibre optique et appuis techniques pour renforcer les capacités institutionnelles.

Les principales composantes du projet sont :

1. **Renforcement des capacités sectorielles** (sécurité routière, planification, adaptation climatique, formation).
2. **Infrastructures et services résilients** (routes, fibre optique, appui aux chaînes de valeur agricoles, services socio-économiques).
3. **Soutien à la mise en œuvre et à la gestion** (environnement, social, gestion fiduciaire).
4. **Intervention d'urgence contingente (CERC).**

L'Accord de financement (Crédit A IDA-7818, Crédit B IDA-7817 et Don E4670-ZR) a été signé le 4 juin 2025 et est entré en vigueur le 20 août 2025. La Cellule Infrastructures du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics est l'agence d'exécution unique, chargée de la gestion, du suivi et de la coordination avec les parties prenantes nationales et les bailleurs.

## *I.2. Organisation et gestion du projet PDTC*

La Cellule Infrastructures (CI) du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics est l'unique agence d'exécution du projet PDTC. Elle assure la gestion générale, le suivi technique et fiduciaire, ainsi que la coordination avec les bailleurs et les parties prenantes nationales.

Les principaux bénéficiaires sont les populations des provinces de Lomami et de Maniema, qui profiteront d'un meilleur accès aux services de base et aux marchés grâce au désenclavement routier et numérique.

Les parties prenantes clés incluent :

- Ministères sectoriels (Infrastructures, Transports et voies de communication, Télécommunication, Intérieur et sécurité, Portefeuille, Environnement, Agriculture, Finances).
- Gouvernements provinciaux de Lomami et Maniema.

- Organismes techniques et régulateurs (FONER, Office des Routes, OVD, CNPR, RVA, RVF, ONATRA, SNCC, CVM, UC-PPP, DGCDI, COPIREP SOCOF, ARPTC, ACE, CSPP, ICCN, METTELSAT).

Les rôles principaux dans la mise en œuvre sont :

- **Maître d'ouvrage** : Ministère des Infrastructures et Travaux Publics.
- **Maître d'ouvrage délégué (Client)** : Cellule Infrastructures.
- **Maître d'œuvre** : Consultant firme.
- **Entrepreneur** : Titulaire du marché des travaux.

La Cellule Infrastructures est organisée en sections opérationnelles (Routes, Voiries, Administration et Finances) et en unités spécialisées (Environnement et social, Passation des marchés, Audit interne, SIG). Elle est responsable de la maîtrise d'ouvrage déléguée, du suivi des marchés, de la gestion administrative et financière, du renforcement des capacités et du monitoring-évaluation.

## II. MISSION DE L'EXPERT

### *II.1. Missions générales*

Sous l'autorité du Chef de Section Routes, l'Ingénieur Routier Chargé d'opérations aura pour mission principale l'appui à la mise en œuvre des opérations et activités liées à la composante 2 « Infrastructures et services résilients pour les routes et le numérique ». L'objectif général de sa mission consiste à assurer la préparation des projets (réalisation des études, recrutement des entreprises et des missions de contrôle) et la gestion de leur exécution. Il est le responsable de la mise en œuvre effective des projets routiers exécutés par les entreprises privées et assure la coordination générale entre les différentes entités qui y participent.

### *II.2. Missions spécifiques*

L'Ingénieur Routier Chargé d'Opérations est responsable au niveau de la Section Routes de la gestion de l'exécution des travaux d'aménagement et de bitumage de la route nationale numéro deux (RN 2), tronçon Mbanga – Maloba - Riviere Lualaba (206.5 km) ; y compris les travaux de construction d'un pont de 714ml sur la Riviere Lualaba et de réservation d'accueil des câbles à fibre optique.

L'Ingénieur Routier Chargé d'Opérations est appelé à assurer les tâches spécifiques suivantes :

- Participer à la mise en œuvre du projet PDTC ;
- Suivre la préparation des projets routiers lui confiés dans les matières ci-après :
  - Organisation du recrutement du (des) consultant(s) pour la réalisation des études et suivi de la réalisation des études ;
  - Organisation de l'appel d'offres pour le recrutement des entreprises des travaux ;
  - Organisation du recrutement de la mission de contrôle.
- Suivre l'exécution des travaux routiers lui confiés dans les matières ci-après :
  - Gestion du contrat de la mission de contrôle ;

- Suivi de l'exécution des travaux pour le compte du Maître d'ouvrage délégué : organisation des visites d'inspection des travaux, participation aux réunions de chantier, appui à la résolution des problèmes survenant dans l'exécution des travaux, élaboration régulière des rapports d'exécution physique et financière des travaux ;
- Contrôle des factures et participation aux réceptions des travaux ;
- Suivi des activités de facilitation administratives pendant l'exécution des travaux ;
- Interface entre les différents intervenants dans l'exécution et le suivi des travaux ;
- Participer aux activités d'appui opérationnel en faveur des entreprises privées titulaires des marchés sous sa gestion ;

### ✓ *Gestion des opérations*

#### ➤ *Aperçu sur la gestion par opérations*

La gestion par opération est fondée sur une responsabilisation dans l'obtention des résultats et est basée sur les principes suivants :

- Chaque projet est placé sous la responsabilité du « Chef de Section Routes » qui est chargé de sa mise en œuvre, sous l'autorité de la Coordination de la Cellule vis à vis duquel il est comptable des résultats et des performances.
- La mise en œuvre des projets s'articule autour de « chargés d'opération » répondant directement au « Chef de Section Routes » et comptables, vis à vis de celui-ci du résultat de l'opération dont ils ont la charge.
- Les Ingénieurs Chargés d'opération pourront être appuyés par des Ingénieurs Assistants dont le profil est plus ou moins administratif ou technique en fonction de la nature des opérations et de ses exigences en matière de gestion et de supervision technique,
- Une opération se définit comme un produit fini constitué de résultats ; qui doivent être atteints dans un délai ou une période donnée. L'opération est donc la conjugaison de la réalisation des différents « intrants » planifiés dans le temps. Les intrants sont constitués soit de l'acquisition des biens, la réalisation des activités, la mise à disposition de fonds, etc. Pour ce faire, chaque intrant doit faire l'objet d'un planning précis, en coordination des autres intrants qui lui sont liés avec des délais précis d'achèvement ou de réalisation. Ainsi, pour chaque intrant, il doit être défini les sous-activités à mener, le budget, les contrats à passer, les modalités de leur gestion, le délai d'exécution, les responsabilités des parties prenantes, le plan de décaissement, le tableau de bord de suivi, etc, Chaque Chargé d'opération est tenu de produire tous ces éléments dès le départ et les faire approuver par le Chef de Section.
- Une opération est strictement limitée dans le temps. Elle dispose d'une date de début et d'une date de fin. Cette dernière ne peut dépasser la période de mis en œuvre du projet à laquelle l'opération se rattache. Cela impose que deux actes importants doivent être posés : l'ouverture de l'opération et sa clôture. Le premier acte implique deux tâches qui doivent être assumées à des niveaux hiérarchiques différents, à savoir (i) l'élaboration de la fiche et (ii) sa validation. Quant à l'acte de clôture, il est sanctionné par un document officiel voire contractuel telle qu'un procès-verbal de réception définitive d'un ouvrage ou d'une fourniture, ou encore l'approbation d'un rapport, etc. C'est sur cette base qu'est prononcée la clôture de l'opération au niveau hiérarchique supérieur et qu'il est procédé à l'archivage de la fiche et de tous les documents liés à sa mise en œuvre.

#### ➤ *Description du poste de l'Ingénieur Routier Chargé d'opération*

L'« Ingénieur Chargé d'opération » est responsable dans le respect des objectifs de coût et de délai du produit final de l'opération tel que décrit dans la fiche d'opération validée, Cette production se rapporte à des intrants et sous-intrants qui sont décrits dans cette même fiche d'opération.

L'Ingénieur chargé d'opération exerce les tâches liées à son poste sous l'autorité du Chef de Section Routes avec qui il entretient pour l'opération concernée un lien hiérarchique direct. C'est ainsi qu'il est tenu de rendre compte au Chef de Section Routes de l'exécution de l'opération dont il a la charge,

✓ *Tâches et responsabilités de l'Ingénieur chargé d'opération*

L'Ingénieur Chargé d'opération doit, sous l'autorité et la supervision du « Chef de Section Routes » assumer les tâches et les responsabilités suivantes :

- Etablir et effectuer le suivi du programme et du planning général de l'opération sur base de la fiche d'opération validée et des intrants correspondants ;
- Assurer la coordination de la fourniture des intrants nécessaires en vue de garantir le produit final de l'opération ;
- Assurer le suivi permanent du respect des objectifs de l'opération dans le respect du coût et du délai ;
- Tenir à jour les tableaux de suivi de mise en œuvre de l'opération selon le modèle en vigueur ;
- Proposer au Chef de Section Routes toute modification jugée nécessaire pour garantir le produit final de l'opération ;
- Assumer pour chaque intrant repris dans la fiche d'opération, dans le respect des délais et des procédures sur lesquels se fonde le projet auquel est liée l'opération, le rôle qui lui est dévolu et qui peut selon le cas être un rôle de : responsabilité, information, contrôle ou vérification, participation, suivi et validation ou approbation ;
- Mettre tout en œuvre pour que l'indicateur d'achèvement repris dans la fiche d'opération soit atteint dans les délais requis ;
- Fournir à l'Unité de Passation des Marchés et au Suivi-évaluation de la CI toutes les données nécessaires pour le suivi des PPM et des résultats ;
- Avoir une attitude proactive (notamment en termes d'anticipation des problèmes) vis-à-vis des problèmes qui pourraient surgir dans la fourniture des intrants indispensables au bon déroulement de l'opération ;
- Proposer le cas échéant toutes les mesures qui permettent soit d'anticiper les problèmes qui pourraient subvenir soit de les solutionner dès leur survenance ;
- Dans le cas où des solutions appropriées ne pourraient pas être mises en œuvre à son niveau, informer le Chef de Section Routes et au besoin la coordination afin que, dans la mesure du possible, des solutions appropriées soient envisagées et mises en œuvre dans les meilleurs délais ;
- Rendre compte de la mise en œuvre de l'opération au Chef de Section Routes et fournir à sa demande (ou à celle de la Coordination) toutes les informations utiles quant au déroulement de l'opération et à la production des intrants correspondants ;
- Fournir en cas d'audit, d'évaluation ou de mission de supervision tous les éléments d'information que requiert ces missions ;
- Fournir mensuellement un rapport sur l'état d'avancement de l'opération concernée en mettant en avant les informations quantitatives qui permettent de mesurer le degré de mise en œuvre des intrants à fournir et le niveau atteint au regard du produit final de l'opération;

- Rédiger le rapport d'achèvement une fois que le produit final de l'opération est garanti en précisant toutes les tâches qui devront être conduites pour assurer la clôture complète d'un point de vue contractuel, administratif, financier et comptable de l'opération.

Selon l'opération concernée et à titre indicatif, les tâches que l'Ingénieur Chargé d'Opération peut être appelées à mener à bien sont entre autres :

- Contrôler la réalisation des études techniques et les autres contrats de service de consultant<sup>1</sup> ;
- Superviser l'exécution des travaux contrôlés par des maîtres d'œuvre autres que la CI ;
- Participer aux réunions de chantier ;
- Gérer les contrats dont la CI est Maître d'ouvrage délégué ;
- Vérifier la gestion des contrats et certifier les dépenses pour les contrats gérés par des maîtres d'ouvrage délégués autres que la CI ;
- Tenir à jour la comptabilité détaillée de l'ensemble des dépenses de l'opération ;
- Préparer ou vérifier les correspondances, communications et rapports relatifs à l'opération pour le Coordonnateur ;
- Participer à toute réunion relative à l'opération ;
- Préparer et participer à la réception de l'opération et à sa transmission au Maître de l'Ouvrage.

En fonction de l'évaluation des charges de la Section Routes, le consultant peut se voir confier, pour une période déterminée une ou plusieurs autres opérations dont il assumera la responsabilité.

### ***II.3. Rapports à produire par l'Expert***

L'Ingénieur Routier Chargé d'Opérations produira les rapports suivants :

- Les rapports d'avancement trimestriel de ses activités dans les 30 jours qui suivent la fin du trimestre considéré. Il contribuera de ce fait à l'élaboration du rapport d'activités trimestriel de sa section ;
- Les rapports annuels de ses activités dans les 45 jours qui suivent l'année concernée ;
- Le rapport d'achèvement de sa mission.

## **III. DUREE ET LIEU DE LA MISSION**

L'Ingénieur Routier Chargé d'Opérations signera un contrat d'un (1) an renouvelable sur la base de l'évaluation des performances jugées satisfaisantes par la Cellule Infrastructures. Il sera basé à Kinshasa, au siège de la Cellule Infrastructures (CI) du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP).

Des missions ponctuelles seront effectuées à Kinshasa et à l'intérieur du pays sur l'ensemble des sites des projets exécutés ou suivis par la Cellule Infrastructures.

Le démarrage des prestations est fixé au mois de juillet 2026.

---

<sup>1</sup> Suivre l'exécution des études au jour le jour, réceptionner les rapports, analyser et commenter les rapports, rédiger les notes d'observation, certifier les prestations, vérifier les décomptes.

## **IV. PROFIL DE L'EXPERT**

L'Ingénieur Routier Chargé d'Opérations est un expert de bon niveau disposant des compétences suivantes:

- Ingénieur en Génie civil ou des Travaux Publics de niveau universitaire (bac + 5) ;
- Expérience de huit (8) ans au minimum dans le secteur des infrastructures routières ;
- Avoir participé dans la gestion ou exécution des projets des travaux de réhabilitation, aménagement ou entretien de routes d'intérêt général d'un linéaire d'au moins 100 km ou plusieurs expériences de gestion d'un linéaire cumulé de 200 km au cours des cinq (5) dernières années ;
- Expérience dans les domaines suivants :
  - Passation des marchés d'exécution des travaux routiers ou des firmes chargées des études techniques et contrôle de travaux routiers sur financements extérieurs : notamment de la Banque Mondiale, l'UE, DFID), la BAD etc. ;
  - Conception ou à la mise en œuvre de projets financés par des bailleurs de fonds bi et multilatéraux notamment la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et union européenne ;
- Bonne maîtrise des logiciels informatiques standards (MS Office).
- Parler et écrire parfaitement le français ;
- Planification et gestion et gestion des activités multiples

## **V. CRITERES DE PERFORMANCES CLES**

La performance de l'Ingénieur Routier Chargé d'Opérations sera mesurée sur la base des indicateurs suivants :

1. Préparation des TdR dans les délais spécifiés dans le Plan de Passation des Marchés du projet ;
2. Préparation des Dossiers d'Appels d'Offres et Demandes de Proposition dans les délais spécifiés dans le Plan de Passation des Marchés du projet ;
3. Evaluation des offres, des avis à manifestations d'intérêt et des propositions techniques et financières dans le respect des délais prescrits dans les documents de mise en place des commissions d'évaluation sanctionnée par un rapport de qualité acceptable ;
4. Le respect par les missions de contrôle et les entreprises des plannings contractuels,
5. L'émission des avis sur les rapports des consultants dans les délais contractuels ;
6. L'approbation des factures et des décomptes dans les délais contractuels.

.....